

Appel des médecins :

10 propositions pour réduire l'exposition de la population aux pesticides

Après l'appel lancé le 30 janvier par plus de 1200 médecins, s'inquiétant de l'inertie des pouvoirs publics face aux dangers de mieux en mieux connus des pesticides, des propositions précises ont été remises aux ministères de l'Agriculture, de la Santé et de l'Ecologie.

Celles-ci traduisent l'esprit de l'appel, en actions concrètes :

- **Créer de nouveaux tableaux de maladies professionnelles** pour reconnaître le préjudice subi par les agriculteurs.
 - **interdire définitivement les épandages aériens** et respecter la réglementation européenne.
 - **Protéger les populations riveraines** des zones d'agriculture intensive par des zones de non traitement.
 - **Protéger les ressources en eau et la qualité de l'air** (exigences sur les périmètres de protection des captages et mise en place d'une réglementation des taux de pesticides dans l'air qui n'existe pas actuellement)
 - **Renforcer la protection des professionnels exposés**, et particulièrement celle des femmes en âge de procréer. Cette protection relève de la médecine du travail
 - **Informé et sensibiliser l'ensemble de la population et particulièrement les femmes enceintes**
 - **Exercer un contrôle effectif en direction du maraîchage et de l'arboriculture à la recherche des résidus de pesticides.** Contrôles financés par les taxes sur l'utilisation des pesticides selon le principe pollueur-payeur.
 - **Parvenir à l'objectif de 50% d'aliments bio dans les cantines** à l'horizon 2017.
 - **Revoir les procédures d'autorisation de mise sur le marché des pesticides**
 - **Défendre au niveau européen une stratégie offensive sur les pesticides**
- Perturbateurs Endocriniens et les retirer du marché** (application du règlement 1107/2009)

Ces propositions sont celles d'un collectif de médecins soucieux de la Santé Publique et d'actions de protection en direction des publics les plus fragiles (femmes enceintes, enfants, malades) ou les plus exposés (travailleurs). Toutes ne relèvent pas de bouleversements législatifs, certaines de choix européens, mais toutes nécessitent une volonté politique : celle de placer la défense de la Santé Publique avant les intérêts économiques. Nous savons aussi, même si ce n'est pas à nous de défendre cet aspect, que défendre une alimentation de qualité est source d'emplois.

Avant l'adoption définitive de la Loi d'avenir agricole (LAAF) par le parlement, avant les élections européennes, une façon de dire à nos députés et aux futurs députés européens : placez vos ambitions à la hauteur de celles affichées dans le préambule de la LAAF !

Contact presse : Docteur Perinaud 06 31 23 66 72

pmperinaud@yahoo.fr

pour les associations AMLP (alerte-medecins-pesticides.fr), AMSES (Martinique), EnVie santé (Guadeloupe).